

Rentrée scolaire 2024/2025

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Comme chaque année, nous souhaitons vous apporter quelques informations sur la rentrée scolaire 2024/2025 concernant le fonctionnement des services périscolaires (garderies, restaurant solaire et pause méridienne).

Tout d'abord, nous souhaitons mettre en avant un changement d'affectation des locaux. A partir de la rentrée scolaire 2024, les locaux seront affectés comme suit :

- Le bâtiment sud accueillera les enfants fréquentant la garderie du matin et/ou du soir et/ou l'aide aux devoirs et/ou les temps d'activités périscolaires,
- Le bâtiment nord accueillera des salles de classe, le bureau de direction, le SESSAD, la salle des maîtres et une salle d'activités,
- Le bâtiment ouest sera essentiellement composé de salles de classe au rez-de-chaussée et du RASED au 1^{er} étage (comme actuellement avec un accès indépendant avenue de Paris).

Les entrées et sorties des enfants s'effectueront pendant les temps scolaires et périscolaires par la rue Langevin WALLON excepté les enfants fréquentant le transport scolaire qui continueront à utiliser l'accès ouest par l'avenue de Paris.

Ces changements nécessitent quelques travaux d'adaptation des locaux qui seront réalisés par les services techniques et par des entreprises principalement pendant l'été mais aussi dans les semaines qui suivent la rentrée.

Par ailleurs, nous nous permettons d'évoquer quelques points de vigilance pour le bon fonctionnement des services périscolaires et la sécurité de tous :

- **Restaurant scolaire :**

Traitement médical :

Le personnel municipal chargé de la surveillance et du service de la restauration n'est pas habilité à administrer des médicaments, sauf si l'enfant dispose d'un P.A.I le prévoyant expressément (exemple : asthme).

Régimes alimentaires :

Il n'y a pas de régime alimentaire d'exception en dehors des particularités définies par la loi. Seuls les régimes alimentaires spécifiques et adaptés sont acceptés dès lors qu'ils font l'objet d'une

préconisation médicale (certificat médical). Dans ce cas particulier, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est établi avec les parents et la médecine scolaire sur sollicitation des parents.

- **Accueils périscolaires (garderies) :**

Les horaires des garderies doivent impérativement être respectés. Dans le cas où un usager ne respecte pas ses horaires, il sera averti verbalement. Après deux avertissements verbaux, il sera appliqué une pénalité forfaitaire d'un montant de 5 euros.

IMPORTANT : le paiement de la garderie est dû quel que soit l'heure d'arrivée ou de départ de l'enfant.

Toutefois, les enfants utilisant les transports scolaires seront accueillis gratuitement jusqu'à la prise en charge par l'équipe enseignante.

La commune a renforcé le dispositif d'aide aux devoirs à partir du mois de janvier 2024 en s'appuyant sur deux bénévoles. Ce dispositif sera reconduit à la prochaine rentrée scolaire et commencera dès le lundi 9 septembre 2024. Si des parents d'élèves souhaitent rejoindre l'équipe de bénévoles mobilisés autour de cette action, ils sont invités à se faire connaître en mairie.

- **Les temps d'activités périscolaires :**

Du jeudi 7 novembre 2024 au vendredi 13 juin 2025, la commune propose des activités culturelles, scientifiques et créatives qui auront lieu les jeudis, de 12h00 à 13h00 et les vendredis de 12h50 à 13h50. Elles seront animées par des intervenants extérieurs ou par des agents communaux. Un mot d'information vous sera communiqué en septembre en vue de vous exposer le programme d'activités prévu pour la première période et de vous communiquer les modalités d'inscription.

Enfin, chaque année, de nombreux vêtements sont oubliés par les enfants. A ce titre, nous vous invitons à vous manifester auprès des personnels périscolaires pour les récupérer à l'école **au plus tard le 30 septembre**. A défaut, ils seront remis à des associations caritatives. Nous vous invitons en conséquence à bien identifier les vêtements de vos enfants.

Très bonne rentrée à toutes et à tous,

Le Maire,

Rose-Marie BERTAUD

L'Adjointe au Maire aux affaires scolaires

Christèle BOUQUET

